

Le créneau "femmes" largement exploité... : les économies prévues commentées

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1481

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le créneau « femmes » largement exploité...

Les économies prévues commentées

Le potentiel d'économies annoncé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre de la 11^{ème} révision de l'AVS est de 925 millions par année. Les principales dispositions de cette révision font porter le poids de ces économies, en premier lieu, aux femmes, tout en affectant l'ensemble des retraité-e-s actuel-le-s et futur-e-s. En voici les points plus importants:

Relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes: 445 millions

Commentaire: Si la 11^{ème} révision n'est pas rejetée, le droit à la rente AVS sera reculé d'une année pour les femmes (65 ans dès 2009). Cette mesure concernerait les femmes nées en 1945 ou après. Ainsi en quelques années, l'âge de la retraite des femmes aura été repoussée de 3 ans (de 62 à 63 ans en 2001 et à 64 ans en 2005). Pour toutes celles qui ne voudront ou ne pourront pas continuer leur activité professionnelle (parce que licenciées, poussées à la démission, chômeuses, ou simplement épuisées), cette mesure se traduira par des rentes inférieures même si quelques aménagements transitoires ont été prévus.

Promesse non tenue...

Par ailleurs, la flexibilité promise lors des débats autour de la 10^{ème} révision de l'AVS a été escamotée entre-temps car les millions (800 dans un premier temps, puis 400) destinés à la retraite anticipée des personnes à faible revenu ont été finalement refusés. La 11^{ème} révision prévoit qu'il serait possible de demander une demi-rente anticipée dès l'âge de 59 ans et une rente entière dès 62 ans, mais avec de sévères réductions de rente, à vie. Seules les personnes aisées pourront se le permettre. Super... •



Réduction ou suppression de la rente des veuves: 250 millions

Commentaire: Le droit à la rente de veuve est aligné sur celui de la rente de veuf (de 80% à 60%). La révision postule que « la veuve doit reprendre une activité professionnelle pour compenser les éventuelles lacunes financières » Facile à dire! Des mesures transitoires sont prévues sur une quinzaine d'années. Une amélioration est toutefois prévue concernant les rentes d'orphelin-e qui seraient améliorées de 40 à 60%. Les veuves sans enfants n'auront plus droit qu'à une indemnité unique à certaines conditions, notamment liées à l'âge et à la durée du mariage.

Ralentissement de l'adaptation des rentes AVS tous les trois ans (au lieu de tous les deux ans): 150 millions

Commentaire: Cette mesure se fait sur le dos des rentières et des rentiers. Le rythme d'adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires est ralenti, il passe de 2 à 3 ans. Cette mesure aura des effets négatifs sur le niveau de vie des retraité-e-s. Ils seront néfastes surtout pour les retraité-e-s les plus modestes, parmi lesquels les femmes sont majoritaires. •

**Total des économies potentielles:
845 millions**